



http://journallepont.ca  
journallepont@hotmail.com

JOURNAL  
**Le PONT**  
de PALMAROLLE

CLDAO-hugolacroix  
Vol. 8 No 8 - Décembre 2018

JOURNAL WEB : [www.journallepont.ca](http://www.journallepont.ca)

# RÉPARATION DU CHSLD OU DÉLOCALISATION ET RECONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHSLD

page 15



Crédit photo: L'Éclat/Le Citoyen-Marc-André Gemme



Nous sommes les experts de l'hyperlocal  
**Annoncez**  
dans les journaux communautaires!

## Sommaire

Actualités	2-3
Affaires municipales	10 à 14
Histoire	5
Loisirs	23
Opinions	3
Vie communautaire	7 à 9, 15, 19
Culturel	20

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	4-5
*Gilles Fortier	19
*Cercle de fermières	
*Francine Gauthier	8
*Félix Goulet	22
*MFC	17
*Lise Bouillon	6-7

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.-P. Robichaud  
 Vice-présidente : Christiane Plante  
 Infographiste  
 Secrétaire : Clarisse Vachon  
 Trésorière : Denise Mercier  
 Administrateurs : André Chrétien  
 Lise Bouillon  
 Rédacteur en chef : André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité  
dans **LE PONT**

C'est une visibilité  
incontournable  
Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$

1/4 page 25 \$

1/8 page couverture 40 \$

1/2 page 40 \$ - Page 70 \$

annonces classées 5 \$

[journallepont@hotmail.com](mailto:journallepont@hotmail.com)

C. Plante 819 782-4233  
A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois

# MERCI



Lise Bouillon;  
chronique juridique



Francine Gauthier,  
chronique culturelle,  
historique, littéraire



Félix Goulet.  
chronique de pêche



Gilles Fortier  
chronique Grenier  
aux souvenirs

## à tous ces collaborateurs de notre journal

Profitions de ce dernier numéro du *Journal Le Pont de Palmarolle* de l'année 2018 pour dire MERCI à tous ces collaborateurs de notre journal qui, d'un mois à l'autre, nous rédigent des textes et des chroniques fort appréciés de nos lecteurs : chronique juridique : madame Lise Bouillon; chronique culturelle, historique, littéraire : madame Francine Gauthier; chronique Grenier aux souvenirs : monsieur Gilles Fortier; chronique de pêche : monsieur Félix Goulet.

MERCI aussi aux corps publics et aux organismes qui nous donnent de précieuses informations sur leurs activités : Assemblée de fabrique Notre-Dame-de-la-Merci; Desjardins, Caisse de l'Abitibi-Ouest; Centre intégré de santé et des services sociaux d'Abitibi-Témiscamingue; Cercle de fermières; Chevaliers de Colomb; Chronique verte Abitibi-Ouest; Club Bon Temps; Comité local de développement; Comité de la réussite éducative A-O; Comité de la petite chapelle; Comité du cimetière; Comité Jeunesse de Palmarolle; conseil municipal; Défi têtes rasées Leucan AT; Fondation canadienne du rein, section AT; Fondation Docteur-Jacques-Paradis; Grands frères - grandes sœurs; Loisirs de Palmarolle; Mouvement des femmes chrétiennes; Organisme du bassin versant Abitibi-Jamésie; Parkinson AT; SADC d'Abitibi-Ouest; Pavillon de Palmarolle; Service d'incendie de Palmarolle, Société canadienne du cancer; Sûreté du Québec.

MERCI aussi à ceux et celles qui ont pris la plume (oh! pardon, revenons en 2018) le clavier occasionnellement pour exprimer leur opinion, pour donner suite à un article déjà paru. En 2019, nous fêtons le neuvième anniversaire du retour du *Journal Le Pont de Palmarolle* et, en cette prochaine année, nous aurons encore besoin de vos services. Restez avec nous! Nous vous aimons et nos lecteurs itou!

Le conseil d'administration  
*Journal Le Pont de Palmarolle*



# AVIS DE RECHERCHE



Notre adresse :  
administration@journallepont.ca

Nous sommes à la recherche de l'auteur(e) de cette illustration. Elle représente Guimond Roy, premier propriétaire d'un lot à Palmarolle devant son camp, accompagné de la famille de Clodomir St-James. On y voit les initiales KM. Si l'auteur(e) se reconnaît ou quelqu'un le ou la reconnaît, nous aimerions savoir quel est l'artiste qui a peint ce tableau. Notre adresse électronique : administration@journallepont.com

Cette œuvre a été trouvée sur un char allégorique ayant figuré dans une parade à Palmarolle, probablement lors du 50<sup>e</sup> anniversaire. Ce char était entreposé dans un garage abandonné dans le village. Cette représentation est inspirée d'une photo de 1919 qui apparaît à la page 41 du livre souvenir de la municipalité en 1976. Le tableau est maintenant bien encadré et suspendu sur un mur du salon, dans la maison de celui qui vous lance cet avis de recherche.

Il le garde précieusement, car il ressemble et rappelle ces tableaux des impressionnistes français du 19<sup>e</sup> siècle... Il illustre de belle et authentique façon le style de vie de ces premiers habitants de Palmarolle. On attend des réponses à notre questionnaire.

## La recette magique!

Le *vieux grincheux* vous a déjà offert un article dans lequel il chialait sur cette nouvelle mode qui consistait à consacrer un mois, une semaine, une journée à une cause ou à un sujet. Eh oui! Nous connaissons tous ces mois, ces semaines ou ces jours de la santé mentale, de la nutrition, de la famine dans le monde, de la procréation assistée, ... de la tondeuse à gazon et tutti quanti.



Le mois d'octobre qui vient de s'écouler aurait pu porter le titre du mois du lait et du cannabis. Pas possible d'ouvrir la télé, la radio, de consulter les journaux, on ne nous parlait que de cannabis ou de lait. Une catastrophe nous attendait, la météo UPA nous annonçait une inondation de lait américain, les médias nous montraient les contenants de lait que nous consommons depuis des lustres en nous disant que ces compagnies nous refilaient du lait des USA « sous la couverte ». Un peu plus on nous disait que LA VACHE À MAILLOTTE fabriquait son fromage avec du lait importé de nos voisins du Sud. Et parlons maintenant de cette deuxième calamité qui pousserait dans notre beau pays, d'un océan à l'autre : le cannabis! On nous montrait ces files de clients en attente devant les magasins de la Société québécoise du cannabis (SQDC).

Certains experts et moralistes nous prédisaient un cataclysme social, un empoisonnement collectif de la nation. D'autres plus optimistes se réjouissaient de cette légalisation de « l'herbe du fun » en croyant que le marché clandestin du pot disparaîtrait et qu'on aurait plus à payer des taxes et des impôts tellement les gouvernements encaisseraient des sommes faramineuses avec le monopole de la vente de cette marijuana salvatrice...

Eh bien, chers lecteurs, moi le *vieux grincheux* j'ai une solution pour régler ces deux litiges du lait et du pot. On sait tous à Palmarolle que nos producteurs laitiers, dont on s'enorgueillit, sont attentifs à l'alimentation de leurs vaches. On leur sert de la luzerne de première qualité, on conserve les fourrages dans des silos ou sous forme de gros ballots fermés hermétiquement pour en préserver la fraîcheur et la saveur.

Moi ce que je propose, c'est que nos producteurs se gardent quelques ares de leurs grands espaces pour y cultiver ce « chanvre magique » pour ensuite le mélanger en faible proportion au menu quotidien de leurs vaches, ce qui donnerait un lait enrichi de « vitamines POT » pour les clients qui le désirent. Finies les longues files d'attente devant les succursales de la SQDC, les consommateurs trouveraient leur produit contenu dans le liquide blanc à l'épicerie. Cela aiderait aussi le marché du lait en donnant une plus-value à cet aliment et éviterait l'envahissement

du marché américain... comme les produits laitiers sont fortement conseillés dans le guide alimentaire canadien, on ferait d'une pierre deux coups, on favoriserait la santé physique des consommateurs tout en augmentant leur joie de vivre; on ajoute bien le l'ail au beurre pour en faire du beurre à l'ail, pourquoi ne pas remplacer cet ingrédient qui donne mauvaise haleine par de la racine de cannabis? Et le fromage bleu danois que nous importons d'Europe par conteneurs complets, on pourrait remplacer son persillage bleu par un beau veinage vert tiré de la feuille de cette plante indigène dont on parle.

Enfin, voilà les remèdes proposés par votre vieux grincheux habituel pour contrer les problèmes de la mise en marché harmonieuse du lait et du cannabis... les médias pourraient ainsi nous « sacrer patience » avec ces sujets. Comme on dit sur Facebook : « Si vous êtes d'accord avec cette proposition, partagez... » mais, de préférence, dans le prochain numéro du *Journal Le Pont de Palmarolle*.



## Les changements climatiques se font aussi sentir à Palmarolle

*Des vents violents, des pluies diluviennes, un hiver tantôt tardif, tantôt précoce, depuis quelques années les phénomènes météo sont de plus en plus fréquents. Des toitures décalottées, des abris tempo qui s'envolent, des arbres déracinés, des rivières qui gonflent dangereusement et qui sortent de leur lit, ce sont des événements météo auxquels nous devons dorénavant nous habituer.*

Pas plus tard que le 4 octobre dernier, de forts vents, atteignant parfois les 80 kilomètres heure, ont foutu par terre le solide gazébo qui abritait le tracteur de Jean-Louis Labonté dans le Rang 7 de Palmarolle.

« Quand j'ai vu le gazébo qui bougeait, j'ai eu juste le temps de sortir mon tracteur avant qu'il ne s'écrase », mentionnait monsieur Labonté au *Journal*.

Dame Météo s'acharne plus qu'ailleurs sur le «coteau» dans le Rang 7. Il faut dire que les vents d'ouest y ont beaucoup de prise. Ils frappent la pente et remontent en tourbillons avant de fouetter violemment les bâtisses.

Rappelons aussi que le 12 juin 2013, 50 ans presque jour pour jour après l'ouragan de juin 1963, une mini tornade avait rasé le campement de monsieur Labonté situé au bord de la rivière Dagenais au fond de sa terre.

Un peu plus loin de nous, mais toujours en Abitibi, le week-end du 6 octobre dernier, des pluies diluviennes ont gonflé la rivière Kinojévis à Clérey à un niveau jamais vu des 50 dernières années, envahissant le quai municipal et noyant plusieurs camions qui y étaient stationnés. Ailleurs dans la région, ce sont plusieurs routes qui furent sectionnées ainsi que des ponceaux emportés par la crue des cours d'eau.



Crédit photo: L'Éclat/Le Citoyen-Marc-André Gemme

### CHSLD de Palmarolle : la lutte contre la fermeture se poursuit

À l'initiative du Comité de citoyens de Palmarolle, le mardi 13 novembre dernier, au-delà d'une centaine de personnes ont marché pour protester contre la fermeture du CHSLD local.

Rappelons que le CHSLD a été fermé en juin dernier à la suite d'un rapport d'ingénieurs montrant un affaissement de l'immeuble vers la rivière. Suite à cette fermeture, les résidents ont été relocalisés à La Sarre et Macamic.

Par ailleurs, le projet de déménagement du CLSC au centre municipal est reporté, les discussions avec la Municipalité étant au point mort.



# Du gros téléphone mural au téléphone intelligent



*Au même moment où naissait la téléphonie mobile aux États-Unis, au début des années '50, entrait dans nos résidences de campagne le premier téléphone manuel. Une grosse boîte en bois verni vissée au mur, son récepteur pesant deux livres, et qu'on utilisait avec parcimonie.*

Soixante ans plus tard, le téléphone résidentiel (dans sa version moderne) se retrouve au rebut, remplacé par le petit bidule intelligent du capitaine Kirk de Star Trek qu'on porte dans la poche arrière et qui nous suit partout.

Quelle évolution quand même en 60 ans! Au fil du temps, le téléphone a mué maintes et maintes fois. Plusieurs se rappelleront le téléphone de table ou mural en plastique noir et son cadran à roulette qui a envoyé la grosse « boîte qui parle » chez l'antiquaire. Évidemment, il y eut aussi toute une gamme de ces téléphones, tous aussi sophistiqués et dispendieux les uns autant que les autres.

Puis apparut le modèle à clavier. Avec ce dernier, nous venions de gagner quelques secondes à la composition du numéro. Plus tard, naquit le portatif et la composition se fit dorénavant à même le combiné. Bientôt on lui joignit un deuxième combiné ayant un rayon d'une cinquantaine de pieds, qu'on traînait avec soi partout dans la maison et même dehors. Très pratique lors des soirées d'été dans

l'arrière cour ou dans les maisons à étages. Nous avons aussi fini de piaffer d'impatience à l'intérieur attendant un appel important. À la même époque, on nous offrit l'enregistrement des messages; ce fut la fin des appels manqués. Et que dire de l'évolution de la tonalité. De l'assourdissant drrrring, drrrring, on est passé à la tonalité à intensité variable puis maintenant à des tonalités musicales à l'infini.

En 2018, presque plus personne n'a un téléphone résidentiel. L'avènement du téléphone dit intelligent a signé son arrêt de mort. Quelques compagnies offrent encore un forfait, à un prix dérisoire de 9,99 \$ par mois. Dire qu'il y a à peine quelques années, on nous facturait autour de 70 \$ pour le même service.

Au temps de l'imposant téléphone mural à lignes multiples, rares étaient ceux ou celles qui parlaient plus que quelques minutes. Il ne servait à peu de chose près que pour les urgences. Aujourd'hui, on peu parler à n'importe qui, n'importe où et n'importe quand partout sur la planète et le temps d'utilisation est illimité.





## Justice et troubles mentaux

*Lorsqu'une personne a visiblement des troubles mentaux graves, vous devez intervenir pour qu'elle voie rapidement un médecin. Toutefois, si elle présente un danger grave et immédiat pour elle-même ou pour les autres, vous devez plutôt communiquer avec le 911.*

### En cas de danger immédiat

Si la personne représente un danger immédiat, vous pouvez faire appel à la Sûreté du Québec ou au service de police de votre municipalité. Sous certaines conditions, un policier peut amener contre son gré une personne dans un centre hospitalier s'il a des motifs sérieux de croire que son état mental présente un danger grave et immédiat pour elle-même ou pour autrui.

Si cette personne a commis une infraction au Code criminel, un policier peut l'arrêter sans mandat.

### En cas de danger non immédiat

Si la personne ne présente pas un risque immédiat, vous devez lui demander si elle accepte d'être vue par un médecin dans un centre hospitalier.

### Si la personne accepte d'aller à l'hôpital

Si la personne accepte d'aller dans un centre hospitalier, un médecin fera une évaluation psychiatrique de son état et décidera s'il est nécessaire de l'hospitaliser ou non.

### Si la personne refuse d'aller à l'hôpital

Si la personne refuse de se rendre dans un centre hospitalier, vous devez déposer une demande au palais de justice le plus près de l'endroit où elle réside pour l'obliger à se soumettre à une évaluation psychiatrique.

Vous pouvez retenir les services d'un avocat pour présenter une demande à la cour. Si vous êtes admissible à l'aide juridique, vous pouvez y recourir. D'ailleurs, si la personne que vous désirez hospitaliser y est admissible, vous l'êtes par défaut.

### Les types de garde

Lorsqu'un médecin évalue une personne qui manifeste des troubles mentaux graves, il peut la placer sous garde pendant un certain temps, qu'elle se soit présentée au centre hospitalier de son plein gré ou non. Cette garde en établissement peut prendre trois formes : la garde préventive, la garde provisoire et la garde autorisée.

### La garde préventive

Si le médecin estime que la personne évaluée présente un risque grave et immédiat pour sa propre sécurité ou pour celle de son entourage, il a le droit de la garder en observation sans son consentement et sans ordonnance d'un juge pour une période de 72 heures ou moins. Ce type de garde s'appelle garde préventive. La garde préventive ne donne pas le droit au médecin de procéder à des examens sans le consentement libre et éclairé de la personne.

Si la garde préventive se termine un samedi, un dimanche ou un jour non juridique tel que Noël, le jour de l'An, la fête du Travail, etc., elle peut être prolongée jusqu'à la fin du jour ouvrable qui suit.



## La garde provisoire

Avant la fin de la période de garde préventive, l'hôpital peut présenter une demande à la Cour du Québec si le médecin veut obtenir un jugement pour procéder à un examen psychiatrique.

Si l'ordonnance est accordée, un premier examen est effectué par un médecin dans les 24 heures qui suivent la délivrance de l'ordonnance. S'il conclut que la garde n'est pas nécessaire, la personne doit être libérée. Sinon, un deuxième examen psychiatrique doit être effectué par un autre médecin dans les 48 heures suivant la délivrance de l'ordonnance. Ce type de garde s'appelle garde provisoire.

Si l'il n'y a pas eu de garde préventive, le délai accordé pour procéder aux examens psychiatriques débute au moment où la personne visée par l'ordonnance a été prise en charge par l'établissement hospitalier.

## La garde autorisée

Si les deux médecins concluent qu'il est nécessaire d'hospitaliser la personne évaluée, et que celle-ci refuse, l'hôpital peut présenter une nouvelle demande à la Cour du Québec. Ladite cour peut alors rendre un jugement appelé garde autorisée. Ce jugement ordonne à la personne évaluée de se soumettre :

- aux examens nécessaires pour déterminer si son état mental représente toujours un danger pour elle-même ou pour autrui;
- à une garde d'une durée déterminée par le juge, généralement de 21 à 30 jours.

Si nécessaire, la garde autorisée peut être renouvelée pour des périodes de durée variable.

## En cas d'insatisfaction

Une personne insatisfaite d'une décision prise à son endroit ou qui s'oppose au maintien de sa garde en établissement peut s'adresser au Tribunal administratif du Québec. Dans tous les cas, elle peut retenir les services d'un avocat.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site : [www.justice.gouv.qc.ca/couple-et-famille/justice-et-troubles-mentaux](http://www.justice.gouv.qc.ca/couple-et-famille/justice-et-troubles-mentaux)

## Capsule clin d'oeil



*Choisis un travail que tu aimes et tu n'auras pas à travailler un seul jour de ta vie.*



[www.journallepont.ca](http://www.journallepont.ca)

Joyeux  
NOËL

*En cette fin d'année, l'équipe du Journal tient d'abord à remercier ses nombreux (ses) lecteurs (trices) ainsi que les abonnés de notre page Facebook. Et sachez que vos commentaires sont toujours très appréciés.*

Les journalistes, les chroniqueurs, l'infographiste ainsi que toute l'équipe continueront de vous offrir un journal intéressant, diversifié et à l'affût des petits et grands événements qui animent notre communauté. Nous suivrons pour vous l'actualité municipale, sociale et culturelle de Palmarolle et nous vous en ferons part dans nos pages. Nous continuerons aussi à traiter les sujets d'ordre régional qui ont un impact dans notre milieu.

## Votre cadeau de Noël : le Journal Web

En plus du journal papier et la page Facebook, nous mettons enfin à votre disposition notre Journal Web. Tous nos lecteurs peuvent accéder à ce Journal, particulièrement ceux qui n'ont pas de page Facebook. Ce dernier nous permettra de vous tenir informés en temps réel, sans le décalage du journal papier. Notre objectif est de l'alimenter deux à trois fois par semaine avec des photos et de courts textes. Les reportages et chroniques mensuels y paraîtront aussi. Nous vous invitons à le consulter à cette adresse : [www.journallepont.ca](http://www.journallepont.ca) et dites-le à toutes vos connaissances. Et permettez-vous de laisser vos commentaires que nous diffuserons dans un espace prévu à cette fin.

Entretemps, l'équipe du *Journal Le Pont* vous souhaite, chers lecteurs et chères lectrices, un Joyeux Noël ainsi qu'une année 2019 à la hauteur de vos attentes.





## Dans cette étable...

J'ai souvent remarqué la lumière si belle des ciels de fin d'année. Cette période où les nuits de 16 heures et les jours de 8 heures nous invitent à l'intériorité. La lumière du soleil a ceci de particulier qu'elle fait le décor à elle seule. Souvent nimbée d'une brume blanche constellée d'étoiles brillantes, elle illustre un astre du jour plus près de l'horizon, timide et lointain. Les matins à l'extérieur sont divins, surtout à la campagne.

C'était dans le temps des Fêtes qu'un voisin artiste s'est présenté à la fin du train du matin à l'étable où les six chèvres venaient d'être généreusement ravitaillées en foin dans les mangeoires et en eau fraîche dans les chaudières. Il souhaitait se laisser imprégner par l'atmosphère des lieux et retrouver, disait-il, la sérénité de son enfance. Cet artiste avait lui-même grandi chez son grand-père, là où il avait dû passer des heures à l'étable, à observer les animaux paisibles, loin des bruits de la ville. Il voulait être seul.

Il fallait que ce soit petit. Il fallait que ce soit humble et bien vivant. Les grandes étables d'aujourd'hui, toutes de ciment, de cloisons de fer et de grillages, même pleines d'animaux ne lui auraient pas convenu. Il fallait des stalles et des mangeoires de bois, des fenêtres lumineuses à trois points cardinaux sur quatre, du mouvement, une vie de famille, en quelque sorte.

Il faut dire que la petite étable en question était bien vivante et sentait bon. Il y avait là juste assez d'espace pour que le paysan puisse, en trois pas, accéder à chaque chèvre. Collé sur le mur d'entrée, sous la fenêtre sud, il y avait un banc de traite dont on peut dire que l'habitude avait dressé les bêtes à le gravir en quelques secondes, avides qu'elles étaient de retrouver la ration quotidienne de grain, dans une mangeoire intégrée au banc. Dès qu'elle passait la tête, une planche libre à la verticale était destinée à garder la chèvre captive, grâce à un loquet facile, pendant qu'elle lapait le tout en moins de temps qu'il n'en faut pour que le chevrier la traite. Après quoi elle était libérée et connaissait par cœur le chemin pour retrouver sa stalle. Toute l'opération était coordonnée pour faire en sorte de favoriser une certaine efficacité et les animaux collaboraient avec intelligence au point de se manifester quand leur tour venait de monter sur le banc. Le rendement était à l'avenant et le produit de la traite pouvait devenir un bon fromage. Donnant donnant. Un produit du terroir en bonne et due forme.

La porte refermée, il s'est assis là, sur le banc de traite et, adossé au mur, il a bien vu que les chèvres s'intéressaient à lui. Elles sont curieuses de nature, propres et gourmandes, bien que capricieuses et sélectives, tout ce qu'il faut pour qu'on s'attache à elles. On

parle de la race caprine après tout... Elles le regardaient, les narines dilatées, afin de saisir par l'odorat des indices sur cet intrus que leur maître avait laissé seul avec elles. Et lui de se recueillir en cet instant particulier...

Au bout d'un moment, comme il ne constituait aucune menace, elles l'ont tout simplement ignoré. Elles se sont remises à manger dans un silence relatif, puisque les froissements du foin entre les lattes des mangeoires, les frottements de cornes ou les gorgées d'eau constituaient les seules manifestations de vie, avant que tour à tour, elles ne se couchent dans la litière de foin encore propre et chaud parmi les murmures et soupirs de la rumination.

La méditation a transporté notre homme d'un coup dans une autre étable, celle d'il y a deux mille ans, entre le bœuf et l'âne gris et c'est exactement ce qu'il voulait. La paix régnait en lui et autour de lui. C'était l'essentiel pour descendre en soi et retrouver son humble condition première d'humain en quête de sens, chercheur de lumière et de repos. Il n'avait besoin de rien d'autre pour le moment.







**Club bon temps de Palmarolle**  
7 décembre

**Invitation pour le**  
**Repas de Noël**



Le Club Bon Temps de Palmarolle vous invite à son souper de Noël qui aura lieu le vendredi 7 décembre 2018, à 17 h 30, au Centre municipal de Palmarolle, lequel souper sera suivi d'une soirée dansante avec musiciens et des prix de présence. Réservez tôt auprès des administrateurs du Club Bon Temps. Les billets sont actuellement en vente au coût de 13 \$ pour les membres, 15 \$ pour les non-membres et de 5 \$ pour la soirée seulement. Il est permis d'apporter votre vin.

Pour vous procurer des billets : Bertrand Châteauvert 819 787-2841; Rosaire Plante 819 787-2533; Marcelle Bélanger 819 787-2118; Jean-Paul St-Pierre 819 787-2070; Claudette Mongrain 819 787-2356; Rosaire Carrier 819 787-2811 et Roger Lacroix 819 787-6394.

Club Bon Temps de Palmarolle

La fête de Noël est à nos portes. Pour la majorité d'entre nous, cet événement est célébré dans la joie et l'abondance.



Malheureusement, certaines familles n'auront pas le même privilège.

Afin de leur offrir un repas de Noël, des boîtes seront déposées à l'arrière de l'église et à l'Épicerie Marion & Fils pour recevoir de la nourriture non périssable. Soyons généreux!

Toutes les familles dans le besoin qui désirent faire une demande de panier de Noël sont priées de donner leur nom, avant le 3 décembre 2018, à Lorraine Côté, au 819 787-2325.



## LE COMITÉ DU CIMETIÈRE vous informe...

Yvon Leblond, président

### Remerciements

- Le comité CIMETIÈRE de la Fabrique de Palmarolle tient à remercier bien sincèrement monsieur Rosaire Plante, responsable au cimetière, et tous les bénévoles qui ont répondu à la demande pour l'entretien des espaces verts au cimetière et à la fabrique durant la saison estivale 2018.

### Arrangements floraux

- Un article au Règlement du cimetière stipule que « Les arrangements floraux sur les ouvrages funéraires doivent être récupérés par les familles avant le 15 octobre de chaque année, sinon ils seront ramassés et jetés ». Comme plusieurs de ces arrangements se retrouvent encore sur les ouvrages funéraires, nous demandons aux familles concernées de les ramasser dans les plus brefs délais afin d'éviter qu'ils soient jetés.

### Columbarium

- Des niches au columbarium sont disponibles. Toute personne intéressée à devenir concessionnaire d'une niche doit s'adresser à Yvon Leblond au 819 787-2544 ou au secrétariat de la fabrique au 819 787-2511.

### Informations

- Vous désirez des informations d'ordre général ou au sujet des règlements au cimetière, bien vouloir rejoindre le président du comité, Yvon Leblond, au 819 787-2544.

**Prochaine séance du conseil  
3 décembre 2018**  
La séance a lieu à 20 h, au 499, Route 393

Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau municipal au plus tard le lundi précédent, soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne seront traitées qu'à la séance du conseil suivante.



**HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Le bureau de la municipalité sera **FERMÉ** pour la période des Fêtes, à partir du lundi 24 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019 inclusivement.

Vous avez réservé une salle au Centre municipal pour le temps des Fêtes?  
N'oubliez pas de passer chercher vos clés au bureau municipal au plus tard le vendredi 21 décembre, à 16 heures.

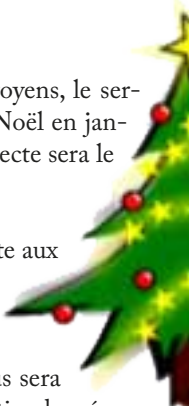
Les heures d'ouvertures normales du bureau reprendront le lundi 7 janvier 2019.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 2019!

**COLLECTE DES SAPINS DE NOËL**

La municipalité offre à ses citoyens, le service de collecte des sapins de Noël en janvier 2019. La date de cette collecte sera le jeudi 17 janvier 2019.

Surveillez également votre boîte aux lettres en décembre! Un calendrier annuel tout en couleur, de la collecte des matières résiduelles et du recyclage, vous sera distribué en décembre. Il contiendra également plusieurs dates importantes.



**ORDURES ET RECYCLAGE PENDANT LES FÊTES**

Il n'y aura aucune interruption des collectes des ordures et des matières recyclables cette année pendant la période des Fêtes. La collecte se fera normalement.

**LOCATION DE SALLE POUR LE TEMPS DES FÊTES**

Dans la planification d'un souper, d'une soirée ou d'un party dans un local municipal avec consommation d'alcool, il faut faire une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ). Tous les détails se retrouvent sur le site Internet <https://www.racj.gouv.qc.ca/accueil.html> dans la rubrique « formulaires » et « Permis de réunion ». Vous pouvez également vous procurer le formulaire au bureau municipal. Pensez-y maintenant si vous voulez avoir votre permis en main avant votre événement.

**Notez également que, dans le même optique de « party de Noël », que l'Opération Nez rouge débutera son service de raccompagnement à partir du vendredi 30 Novembre.**

(819) 333-4011

**Dates d'opération**

**Novembre**

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

**Décembre**

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

**Villes desservies :**

- Authier
- Valcanton
- Villebois
- Saint-Vital-de-Clermont
- Clerval
- Duparquet
- Dupuy
- Gallichan
- La Reine
- La Sarre
- Macamic
- Normétal
- Palmarolle
- Pouliaries
- Roquemaure
- Saint-Lambert
- Sainte-Germaine-Boulé
- Sainte-Hélène-de-Mancebourg
- Taschereau
- Val-Saint-Gilles
- Rapide-Danseur
- Chazel



# En période hivernale, des priorités pour la sécurité de tous !



La Municipalité de Palmarolle tient à rappeler à ses citoyens et aux entrepreneurs que les opérations de déneigement sont complexes et nécessitent d'abord et avant tout la collaboration de tous pour être menées de manière efficace et sécuritaire.

La durée du déneigement varie selon l'importance, la fréquence, la durée des précipitations, le bris de certains équipements ainsi que l'ensemble des conditions climatiques (pluie, vent, grêle, poudrerie, etc.) Les véhicules affectés au déneigement ne peuvent pas être partout à la fois.

Il faut préciser que le moment de la journée où se déroulent les opérations a une incidence sur la durée du travail à effectuer. En plein jour, la circulation et les automobiles garées en bordure des rues nuisent aux opérations et ralentissent leur progression.

## **Pour faciliter les opérations de déneigement sur le territoire de la municipalité de Palmarolle, les citoyens sont invités à observer les consignes suivantes :**

Le déneigement de votre entrée de cour est votre responsabilité.

Le déneigement de votre entrée, qu'il soit exécuté par vous-même ou par un entrepreneur privé, doit respecter le règlement municipal.

Le fait de déposer de la neige, de la glace ou toute obstruction sur une voie publique constitue une nuisance et contrevient à la réglementation municipale. La neige enlevée de l'entrée doit être déposée sur votre terrain. Elle ne doit pas être mise devant les propriétés voisines ou de l'autre côté de la rue. Il est de votre responsabilité d'en aviser l'entrepreneur qui déneige votre entrée.

Pour les citoyens comme pour les entrepreneurs en déneigement, tel que stipulé à l'article 3 du Règlement 188 de la Municipalité,

« Il est strictement défendu à tout propriétaire, locataire ou occupant de prendre la neige se trouvant sur son terrain, ou tout autre endroit et de la laisser le long ou en travers des trottoirs, rues, avenues, rangs ou ruelles de la municipalité. ». Toute personne qui enfreint ce règlement est passible d'une amende.

En plus des dangers évidents pour les véhicules qui circulent, le fait de pousser, souffler ou de laisser de la neige sur une route pourrait aussi occasionner un danger autant pour vous que pour les opérateurs de chasse-neige.

De plus, le propriétaire d'un terrain situé à une intersection de voies publiques ne doit pas laisser s'accumuler de neige pouvant réduire la visibilité des automobilistes.

## **Restriction de stationnement de nuit du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai**

Du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai inclusivement, il est interdit de stationner un véhicule sur la voie publique la nuit entre 23 h et 7 h (selon le Règlement n° 176 de la Municipalité de Palmarolle), dans tous les secteurs résidentiels définis par le règlement.

Dans les autres secteurs, tous les conducteurs et propriétaires de véhicules devront se conformer aux informations contenues sur les enseignes installées.

Nous avons besoin de votre collaboration volontaire pour faciliter le travail des déneigeurs. En effet, lorsqu'en milieu urbain sur les rues et avenues, des véhicules sont stationnés des deux côtés d'une rue ou avenue, il est impossible au chasse-neige de passer. C'est trop étroit et les véhicules empêchent le déblaiement complet de la rue. Et en conséquence, la rue ne peut être déneigée convenablement.

Nous aimerions votre collaboration en modifiant vos habitudes de stationnement, c'est-

à-dire que lorsque vous voyez un véhicule stationné sur un côté de rue ou avenue et que vous désirez vous y stationner également, de bien vouloir vous stationner du même côté que le premier arrivé, et ainsi de suite pour les autres véhicules qui arrivent après. En ayant tous les véhicules stationnés du même côté de rue, le chasse-neige aura beaucoup plus de facilité à passer et à se retourner rendu au bout de la rue. Le deuxième côté de rue serait alors fait le lendemain, lorsque les véhicules seraient stationnés du côté déblayé la veille.

De plus, il est souvent rapporté par les déneigeurs, que plusieurs citoyens ont des camionnettes stationnées dans leur entrée, mais que l'arrière de celle-ci dépasse de l'autre côté du banc de neige, dans la rue. Il est très important que votre véhicule soit entièrement stationné dans votre cour. Les déneigeurs n'ont pas l'intention de faire du « slalom » avec les chasse-neige afin d'éviter d'accrocher vos véhicules mal stationnés.

## **Véhicules de déneigement**

Restez à une distance sécuritaire derrière les véhicules de déneigement lorsque les feux clignotent.

Afin d'accomplir un travail adéquat, les chasse-neige et les camions épandeurs de sable doivent circuler plus lentement que les véhicules ordinaires. Le chasse-neige projette de la neige, ce qui réduit considérablement la visibilité à proximité de celui-ci. Il peut donc être dangereux de doubler un chasse-neige.

## **Aucun bac n'a sa place dans la rue**

Ensemble, laissons nos rues dégagées afin d'en faciliter l'entretien. Les jours de collecte, assurez-vous de positionner vos bacs sur votre propriété de façon à ne créer aucune obstruction dans la rue. Autrement, la bordure de rue ne peut être déneigée efficacement et vos bacs risquent d'être endommagés.

## LES SÉANCES DU CONSEIL EN BREF...

*Lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018,  
le Conseil municipal a, entre autres...*



- Accepté le partenariat de la *Fondation de Charité des Policiers de la MRC de l'Abitibi-Ouest* pour la Campagne des *Paniers de Noël 2018* pour un montant de 200 \$;
- Autorisé la commandite du *Tournoi Bantam de La Sarre* sous forme de crédit de location de glace à l'aréna de 200 \$;
- Autorisé une contribution financière au *Club de l'Amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest* pour un montant de 100 \$;
- Commandité la grande salle du Centre municipal à l'OMH dans le cadre du brunch annuel des résidents du HLM;
- Reporté la demande d'installation de réseau Internet au local des jeunes au Centre municipal, demandé par le Comité Jeunesse de Palmarolle;
- Autorisé une aide financière au *Comité Jeunesse en milieu rural* pour l'animatrice à Palmarolle et autorisé la signature de l'entente avec le *Carrefour Jeunesse Emploi* pour une subvention salariale;
- Autorisé la commandite de la grande salle du Centre municipal aux *Chevaliers de Colomb* dans le cadre de la *Fête de Noël des enfants*, plus une contribution financière de 100 \$;
- Mandaté la conseillère Lyne Vachon pour assister à la rencontre des partenaires d'*Action Santé-Envolée d'Abitibi-Ouest*, qui se tiendra le 11 décembre 2018 à La Sarre;
- Autorisé la prolongation du délai d'achat à *Épicerie Marion & Fils* pour les quatre lots de la route 393;
- Autorisé la directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, à envoyer à la MRCAO la liste des personnes endettées pour non-paiement de taxes;
- Décrété la période de fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes soit du lundi 24 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019;
- Proposé la candidature du conseiller municipal Daniel Perron en tant que représentant pour le secteur Sud au sein du conseil d'administration de la *Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest*;
- Approuvé la programmation des travaux dans le cadre du *Programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2019;
- Délégué les personnes autorisées à gérer le compte de carte de crédit Desjardins de la Municipalité;
- Adjugé le contrat pour le déneigement d'une section de trottoirs de la rue Principale soit, entre la Caisse Desjardins et le bureau de Postes Canada;
- Autorisé *Les Loisirs de Palmarolle inc.* à faire l'achat d'équipement pour un montant subventionné de 20 000 \$ pour le *Studio Santé Desjardins*;
- Autorisé la technicienne-comptable et la secrétaire-trésorière à effectuer les transferts budgétaire pour l'année 2018;
- Refusé la proposition du CISSSAT concernant la location de l'espace au Centre municipal pour le CLSC parce que non conforme aux demandes de la Municipalité et de ce qui avait été discuté lors des rencontres avec les membres dirigeants du CISSSAT;
- Autorisé le paiement des factures totalisant 200 200.78\$ à *Les Entreprises Roy & Frères inc.*, pour le remplacement du système de réfrigération de l'Aréna Rogatien-Vachon;

*Vous pouvez consulter tous les procès-verbaux des séances du conseil sur le site Internet de la municipalité à l'adresse [palmarolle.ao.ca](http://palmarolle.ao.ca).*



# Les cendres ne vont pas directement dans les bacs à ordures!



Palmarolle, 1<sup>er</sup> décembre 2017 – Nous désirons vous transmettre des informations importantes concernant la disposition des cendres de poêle dans le bac à ordures ménagères. Comme vous le savez, les cendres doivent être éteintes, complètement refroidies et sèches lorsque vous en disposez, comme l'indique le Règlement municipal n° 218, Article 11.

Nous désirons solliciter votre coopération envers les éboueurs en plaçant vos cendres **dans des sacs poubelles fermés**, avant de les placer dans le bac à ordures sinon le bac ne sera pas ramassé. Ceci est dans le but de sécuriser la condition de travail des éboueurs et les camions. En effet, il est extrêmement désagréable et dangereux pour ces travailleurs de devoir respirer la poussière de cendres lorsque celle-ci est déversée librement dans le camion, et de surcroît, est très irritante pour les yeux. En plus de garder vos bacs plus propres, cette action vous permettra aussi de vous assurer que les cendres sont bien éteintes et froides, et votre participation sera vraiment appréciée par les travailleurs et l'entrepreneur, afin de prévenir les accidents de travail et les incendies dans les camions.

Nous vous rappelons aussi que, afin de respecter les normes de sécurité et le Règlement municipal n° 218, Article 8.8, les cendres déposées dans les contenants en métal, comme les chaudières ou les seaux, avec ou sans couvercle, ne seront pas ramassées par les éboueurs puisque ces contenants empêchent les cendres de refroidir adéquatement et cela présente un risque d'incendie à l'intérieur du camion.

**Les bacs doivent également être complètement déneigés, autant les couvercles que les alentours des bacs, sinon ceux-ci ne seront pas ramassés.**

**De plus, un bac sans roues ou endommagé ne sera pas ramassé non plus.**

Nous comptons sur votre collaboration!



## REMERCIEMENTS

Palmarolle  
Conseil 12007

Lors de la réunion du 13 novembre dernier, les membres du Comité des citoyens de Palmarolle ont remercié les Chevaliers de Colomb pour l'accessibilité à leur salle durant la période des Fêtes puisque la salle du Club Bon Temps est toujours occupée par le CLSC. Le comité des citoyens remercie également la population d'accepter l'emplacement temporaire des locaux du Club Bon temps.

Les Chevaliers de Colomb souhaitent à tous un joyeux temps des Fêtes et une Bonne Année 2019!

**Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et**

**Stéphanie Galameau**  
PHARMACIENS-PROPRIÉTAIRES

84, 5e Avenue Est  
La Sarre (Québec) J9Z 1K9  
Tél. : (819) 333-1160  
Fax : (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galameau Inc.

Affiliée à



# La gestion intégrée de l'eau

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant a été mise sur pied par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques selon la **Politique nationale de l'eau** établie en 2002 par le gouvernement du Québec. Il y a maintenant **40 zones de gestion intégrée de l'eau couvrant 75 % du Québec**.

Ce principe de gestion tient compte des enjeux locaux et régionaux de son **approche est environnementale**, au niveau des écosystèmes et des bassins versants. Elle permet de comprendre et d'expliquer les problèmes liés aux enjeux de l'eau ainsi que trouver des solutions permettant le **développement durable**. Cette forme de gestion permet de cibler les priorités d'actions selon les impacts sur le milieu aquatique.



## Comment s'y prend l'OBVAJ?

1. Rédige un Plan directeur de l'eau, reflétant les enjeux de la ressource et représentant la vision des acteurs locaux;
2. Effectue la promotion et la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau auprès des acteurs de la zone de gestion;
3. Acquiert des connaissances sur la ressource continuellement;
4. Favorise la concertation entre les acteurs locaux et la société civile;
5. Informe, sensibilise, consulte et mobilise les citoyens et les acteurs de l'eau de manière continue;
6. Encadre le développement de projets reliés à la réalisation des objectifs de l'organisme et de la concrétisation d'actions découlant du Plan directeur de l'eau en plus d'en assurer le suivi.

## Pourquoi une gestion intégrée de l'eau?

- Encourager une gestion qui prend en compte les caractéristiques naturelles d'un bassin versant;
- Cumuler les activités humaines présentes;
- Maintenir un équilibre entre la protection de l'environnement et les activités humaines;
- Mobiliser et impliquer les utilisateurs du bassin versant pour la durabilité de la ressource;
- Arrimer les règles substantielles afin de s'assurer d'une cohérence dans la gestion de l'eau;
- Poser des actions rentables et durables.

## Qu'est-ce que le plan directeur de l'eau?

Un outil de planification essentiel à la gestion intégrée par bassin versant, sa rédaction est le mandat principal d'un organisme de bassin versant. Il permet une vision globale des enjeux reliés à l'eau dans les limites hydrographiques du territoire. La rédaction du PDE concerne la collecte de données, la consultation publique et la concertation des acteurs locaux du territoire



Pour toutes informations supplémentaires, veuillez **contacter l'OBVAJ** :  
 Tél. : 819-824-4049,  
 Courriel : [informations@obvaj.org](mailto:informations@obvaj.org)  
 Site internet : [www.obvaj.org](http://www.obvaj.org), Facebook : <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>



# NON À LA FERMETURE DU CHSLD

« RÉPARATION DU CHSLD OU DÉLOCALISATION ET RECONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHSLD »

Les citoyens de Palmarolle, depuis le mois de juin 2018, se sont organisés afin d'avoir une vision commune suite aux hypothèses du CISSSAT dont celle en titre disparue depuis, il n'en reste que trois sur la table.

Suite à de nombreux échanges avec la population, le Comité de citoyens de Palmarolle en est arrivé au consensus exposé lors du 22 novembre dernier à la rencontre devant le CISSSAT.

En vue qu'une réponse favorable à notre suggestion soit entendue, nous sommes disposés à collaborer. Voici la proposition des citoyens telle que libellée lors de ses réunions :

« Remettre effective et d'actualité la réparation temporaire pour rendre sécuritaire le CHSLD actuel à **court terme** afin de rapatrier nos citoyens âgés de Palmarolle et de ses environs, ayant besoin d'hébergement et de soins de longue durée, le plus rapidement possible.

Par la même occasion, de ramener les services de première ligne au CHSLD comme avant, n'ayant plus le fardeau de trouver un autre local (le Club Bon Temps prolongeant le bail du CLSC, offre cet avantage dès maintenant).

À plus long terme et dans une perspective plus permanente et évolutive de l'offre de service à nos aînés, la communauté de Palmarolle et ses environs est prête à collaborer et s'investir avec le CISSSAT dans un projet de la « Maison des aînés » lorsque le concept sera précisé et développé par la Ministre ainsi présenté et discuté avec sa population.

De plus, nous proposons de prévoir dans l'élaboration du concept de la « Maison des aînés » la localisation et le développement des services de proximité de première ligne à même le concept. »

## Lancement de la bannière

Le 12 novembre dernier plus de 65 personnes ont assisté au dévoilement de la bannière « Non à la fermeture du CHSLD! » avec l'invitation à signer la pétition en ligne. [bit.ly/CHSLD-Palmarolle](http://bit.ly/CHSLD-Palmarolle), dès 16 h les journalistes rencontraient les citoyens devant l'édifice Mgr Halde.

C'est à la suite de plusieurs rencontres dont celle avec les candidats de la dernière élection, qu'un engagement ferme s'est exprimé ce qui a donné suite à plusieurs rencontres citoyennes pour déterminer ce qu'il fallait pour faire partie de la solution. Le Conseil municipal de Palmarolle a donné suite aux questions posées et a accueilli favorablement la formation du comité de citoyens. Depuis plusieurs rencontres ont eu lieu dont celle du 11 novembre donnant lieu à une vision commune ci-haut mentionnée et celle du 18 qui a déterminé la nomination de plusieurs responsables des communications dans chaque

municipalité environnante concernée par la fermeture du CHSLD.

## Plusieurs éléments inquiètent

D'abord la fin du service de proximité pour les familles habitant plus au sud de Palmarolle étant donné que le Foyer demeurera toujours un milieu de vie plus accueillant qu'un environnement hospitalier.

L'inaccessibilité des familles auprès de leurs aînés en tant qu'aidants naturels, au support de leurs proches en fin de vie ou encore en support moral auprès des malades qui sont aux prises avec des enjeux difficiles à vivre, où celui-ci devient un palliatif non négligeable à toutes formes de traitements médicaux.

## La dévitalisation de nos villages

Nous voyons déjà un impact négatif sur le village. Il y a peu d'espace pour relocaliser le CLSC, d'ailleurs le comité de citoyens remercie les travailleurs qui ont dû s'adapter à ces conditions peu favorables à la dispense de services. Le Club Bon Temps a dû s'adapter aussi étant donné ses activités de loisirs et de rencontres familiales dans ses locaux durant la période des fêtes. Demandez-vous quels sont les autres impacts à long terme? Cette fermeture soulève plus de questions que de réponses. Nous savons maintenant que la plupart des gens voient cette fermeture d'un œil inquiet et se demandent pourquoi on agit de façon si précipitée. On doute des raisons invoquées et on continue à se demander quels sont les vrais plans derrière tout cela. La construction si instable, pourquoi avoir semé le doute alors qu'il y a des constructions tout au long de la rivière? Est-ce une question de sécurité publique? Quel sera l'impact sur les valeurs de nos maisons si une telle catastrophe continue à hanter les gens du village?

Par contre, ce qui semble bien évident lors de la réunion du 6 novembre dernier où le



CISSSAT rencontrait la population pour prendre le pouls au sujet des aînés, plusieurs de Palmarolle y assistaient. Nous avons eu droit à un exposé sur ses services offerts à toute la population de l'Abitibi-Témiscamingue, sur l'ensemble de son territoire et des plans présentant la spécificité de l'Abitibi-Ouest pour apprendre qu'ici on vieillit plus vite qu'ailleurs. On nous a expliqué que le manque de relève jeunesse pour s'occuper de nos aînés était une particularité de notre région. Nos « grands vieux », ceux et celles qui veillent au grain, ont vite compris que nous devrions de plus en plus nous occuper nous-mêmes pour favoriser un maintien à domicile.

## Action citoyenne 15 décembre

Au moment où vous lirez ces lignes aurons-nous eu réponses à toutes ces questions soulevées? Les gens doutent qu'elles seront remises au calendrier électoral et qu'on pourra compter sur des promesses comme celles qu'on a tant tardé à réaliser il y a quarante ans. Qu'en est-il du Foyer ne devait-il pas justement pallier au maintien d'un milieu de vie pour nos aînés et de services de proximité?

On en arrive facilement tous au même constat, les services de proximité combinés aux compétences d'un CHSLD absent du secteur sud de la MRC d'Abitibi-Ouest dévitaliseront davantage nos villages. Les gens de Roquemaure, Duparquet, Rapide-Danseur, Ste-Germaine, St-Laurent, Ste-Rose sont heureux de venir à Palmarolle pour accompagner leurs proches et y recevoir des services. L'impact de cette fermeture aura des conséquences néfastes importantes sur nos gens. L'heure est à l'entraide et à la mobilisation, soyons vigilants. Joignez-vous à la marche devant le Foyer Mgr Halde le 15 décembre, à 15 h, tous se rendront au Centre municipal pour échanger.



# L' Halloween à l'école Dagenais, ça ne nous fait pas peur!

Le 31 octobre dernier se déroulaient en grande pompe les festivités d'Halloween à l'école Dagenais. De multiples activités étaient offertes aux élèves du primaire et du secondaire. Ces activités ont été pensées et réalisées par les membres du conseil étudiant de l'école sous la supervision de Tania Asselin et Annick Ducharme.

Parmi les activités offertes, le couloir de l'horreur a su piquer la curiosité de tous et en a fait sursauter plus d'un. Des boîtes au contenu mystérieux nous ont même transportés dans l'univers tragique d'Hal O' Ween, un homme dont le corps a été dépecé et mis dans des boîtes. De plus, une parade invitant les gens déguisés a eu lieu de même qu'un concours de costumes. Tout ceci ayant contribué, bien sûr, au plaisir des élèves.

Les collations préparées par mesdames Claudie Ruelland et Annick Ducharme, aidées de leurs élèves, ont aussi impressionné les personnes présentes. Il y en avait pour tous les goûts : des squelettes de légumes, une citrouille qui vomissait de la guacamole, des biscuits en forme de doigts monstrueux, un gâteau en forme de pierre tombale et plus encore!

Pour les plus jeunes, des élèves du secondaire et des parents bénévoles étaient disponibles pour maquiller les petits « montres » qui le désiraient.

La participation de tous à ces activités a démontré que l'école Dagenais est un milieu de vie dynamique avec des gens qui savent profiter de la vie!



# OÙ VONT LES PAS DES FEMMES (suite)

*Ça prend des femmes inspirantes et inspirées, courageuses et déterminées, motivées, super fortes pour retomber sur ses pieds et rebondir après un refus.*

Pour qu'il y ait des changements, madame Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, une pédagogue, organisatrice avec des convictions inébranlables et son intérêt pour le droit public en 1902 le *Traité de droit usuel*, ouvrage de vulgarisation renseignant les femmes sur leurs droits juridiques. En 1907, elle suscite la Fondation nationale Saint-Jean-Baptiste, un regroupement féministe, francophone et catholique dont elle est devenue présidente en 1913; elle en fait une véritable organisation militante dotée d'un journal : « La bonne parole » qui donne de l'ampleur au discours féministe.

Mais qu'est-ce que le féminisme? Vous avez deviné... C'est une tendance à améliorer la situation de la femme dans la société, à étendre ses droits... C'est une doctrine qui favorise l'égalité des droits entre les hommes et les femmes... Et, en 1921, madame Lajoie est une des fondatrices du Comité provincial pour le suffrage féminin capable de lutter pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette femme inspirera toute une génération de féministes; son action annonce les luttes des décennies suivantes et cette longue marche continue d'influencer notre vie quotidienne...

## Court portrait de la population active canadienne

Saviez-vous qu'en 2011, la profession la plus courante chez les femmes était vendeuse (taux d'emploi les plus élevés sont dans le Nord et dans l'Ouest, vente et services 27 %). Qu'en 2015 une forte augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail détient près de la moitié des postes, contrairement, il y a 35 ans. Le chômage toucherait moins les femmes que les hommes (10 %) dans les années 1980 et (6 %) en 2015... Qu'au cours des 30 dernières années la situation sur le marché du travail a bien évolué, davantage de domaines et plus de professions... Qu'en 1971, la présence des femmes s'affirme dans les postes professionnels, majoritaires dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, des services sociaux et de l'administration...

Encore faut-il faire des choix judicieux dans les acquis pour ne pas brimer les relations familiales et sociales...



# CHRONIQUE VERTE



VOLUME 9, NUMÉRO 11 DÉCEMBRE 2018



## APPORTEZ VOS « SERPUARIENS » À L'ÉCOCENTRE

Vous profitez des spéciaux du temps des Fêtes pour renouveler votre téléviseur ? Mieux, vous comptez sur le père Noël pour déposer au pied du sapin un tout nouveau téléphone cellulaire ? Sachez alors que vos « **Serpuariens** », c'est-à-dire vos **vieux appareils électroniques**, peuvent être apportés à l'**écocentre** de la MRC d'Abitibi-Ouest afin qu'ils soient recyclés.

Voici des exemples de produits électroniques acceptés à l'écocentre :

### ORDINATEURS ET PÉRIPHÉRIQUES

Ordinateurs de bureau  
Ordinateurs portables  
Souris, claviers, routeurs, modems  
Disques durs externes  
Consoles et manettes de jeu  
Câbles, connecteurs  
Chargeurs, clés USB

### DISPOSITIFS D'AFFICHAGE

Téléviseurs  
Moniteurs d'ordinateur  
Tablettes

### APPAREILS DE COMMUNICATION

Téléphones conventionnels et sans-fil  
Téléphones cellulaires  
Téléavertisseurs

### IMPRIMANTES ET AUTRES

Imprimantes de bureau  
Imprimantes pour étiquettes  
Imprimantes thermiques  
Numériseurs de bureau  
Numériseurs de diapositives  
Télécopieurs de bureau  
Appareils multifonctions de bureau

### SYSTÈMES AUDIO/VIDÉO

Radios et radio-réveil  
Chaînes stéréo  
Magnétoscopes  
Lecteurs DVD et numériques  
Haut-parleurs  
Casques d'écoute  
Appareils photo numériques, caméras  
Systèmes de localisation (GPS)

### HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

CENTRE DE VALORISATION  
DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES (CVMR) ET  
ÉCOCENTRE

### FERMÉ

Du 22 au 25 décembre 2018  
ainsi que  
du 29 décembre 2018 au  
1<sup>er</sup> janvier 2019 inclusivement



Nous vous souhaitons un  
très joyeux Noël  
écocresponsable !

Pour plus d'informations :

<https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/>

Écocentre et Centre de valorisation des  
matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre  
☎ 819 333-2807



Des questions?  
Écrivez-nous:  
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5<sup>e</sup> Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671  
☎ 819 339-5400  
✉ mrcao@mrcao.qc.ca

Contactez-nous : [journallepont@hotmail.com](mailto:journallepont@hotmail.com)





## COMITE JEUNESSE

Tu as entre 12 et 17 ans?

Tu ne sais pas quoi faire de tes soirées?

Alors inscris-toi au Comité jeunesse de Palmarolle. Le comité jeunesse est un lieu de rencontre pour les jeunes comme toi. Il y a plein d'activités à faire, supervisées par une animatrice ou un parent bénévole.

Tu peux contacter Clément au 819 787-3857 pour avoir plus d'info ou pour t'inscrire.

Le coût d'inscription est de 5 \$ pour devenir membre.

Présentement, le local est ouvert tous les jeudis, de 18 h à 21 h. Tu peux nous suivre sur la page Facebook du comité jeunesse Palmarolle.

**Vap-T**  
Tabagie électronique

**IDÉES CADEAUX  
À MOINS DE 10\$**

Jusqu'à épuisement des stocks  
**vapo-t.ca**

**Passez en magasin voir notre  
grande variété**

60 Rue Perreault E, Rouyn-Noranda, QC 819 277-7682	541 Rue de l'Harricana, Amos, QC 819 732-8276	436, 2e Rue E, La Sarre, QC 819 301-0093
--	---	--

*Chronique Grenier aux souvenirs* Gilles Fortier

## LA SOUFFLEUSE

Bientôt l'hiver, qui dit hiver dit neige et avec la neige on entend ... le chant des souffleuses.

Savez-vous que la première souffleuse a été inventée en 1925 par un Québécois, Arthur Sicard, de Saint-Léonard, Montréal? Là on parle de grosse souffleuse mais, si on parle de petite souffleuse à main, la première serait apparue en 1951, construite par la compagnie Toro des États-Unis.

Celle que je vous présente n'est pas la première mais presque. Fabriquée par WM Bros Boiler Manufacturing de Minneapolis USA entre 1952 et 1958, elle n'a pas de nom officiel sauf celui de la compagnie Bros Boiler. Ses dimensions sont : 20 pouces de large sur 27 pouces à la hauteur du moteur, elle n'a qu'une seule vitesse d'avant, un neutre, pas de reculons, son moteur est un gros 4 cv, 4 temps de marque Kohler.

Sur ce, bonne saison de neige et passer de joyeuses fêtes!







*Festivitas* sera de retour en décembre prochain avec une toute nouvelle édition comprenant sept nouvelles scènes. Ce spectacle permet à plusieurs personnes de l'Abitibi-Ouest de participer à un grand événement et de vivre une expérience de la scène très enrichissante.



Ce spectacle rassemble plus de 50 comédiens, chanteurs et danseurs de partout en Abitibi-Ouest sur une même scène. Quelques-uns d'entre eux en sont à leur première expérience. Chose certaine, *Festivitas* aura rassemblé des membres d'une même famille sur une même scène tout comme l'a été *Le Paradis du Nord*. On peut voir des familles de trois générations. « Quelle chance j'ai de pouvoir jouer avec ma grand-mère, ma tante et mon fils. C'est un moment familial qu'on gardera toujours dans nos cœurs » confie Caroline Larouche. Pour sa part, Jacynthe Lebel est heureuse de faire vivre cette expérience à ses deux filles et de leur faire découvrir sa passion pour le théâtre. C'est également une belle activité familiale et intergénérationnelle, car elle peut jouer aux côtés de sa mère, Céline.

*La Troupe* est aussi un excellent outil de développement et de dépassement de soi. Les formations offertes dans le cadre de ses productions sont dispensées gratuitement. Le fait de ne pas avoir de formation en théâtre, en chant ou en danse n'empêche en rien les personnes d'intégrer *La Troupe*. En effet, celle-ci développe chez les participants des côtés et des talents cachés ou méconnus. Avec les années, ceux qui demeurent actifs au sein de l'organisme se voient de plus en plus performants et plus expérimentés, développant ainsi leur confiance en eux.

*La Troupe À Cœur ouvert* est un organisme bien implanté en région depuis 1981. Soucieuse de produire des spectacles de grande qualité, *Festivitas* n'échappe pas à la règle. Plusieurs spectateurs de l'an dernier ont signifié leur appréciation en disant qu'ils avaient vu un spectacle haut en couleur. Les billets sont déjà en vente sur [ticketaces.net](http://ticketaces.net) pour *Festivitas* édition 2018. Pour information : [www.latroupeacoerouvert.com](http://www.latroupeacoerouvert.com)

## 3e PARCOURS PARKINSON ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

### Résultats officiels



# Petite population, grand coeur!

Source: Claude-R. Lévesque  
Parkinson Abitibi-Témiscamingue  
819.797.6797

Rouyn-Noranda, le 2 novembre 2018 - L'Abitibi-Témiscamingue maintient toujours sa réputation de grande générosité, malgré qu'elle soit l'une des régions du Québec les moins peuplées. C'est ce qui ressort des données définitives émises par Parkinson Québec à la suite du 3e Parcours Parkinson, tenu dans neuf régions de la province le 9 septembre dernier.

C'est ainsi que la récolte de 26 100 \$ en dons amassés accorde à notre région le quatrième rang du classement. La palme revient à la région de Québec/Chaudière/Appalaches avec 37 600 \$, soit 11 500 \$ de plus que l'Abitibi-Témiscamingue. Suivent dans l'ordre Montréal/Laval avec 33 400 \$ et l'Outaouais avec 30 200 \$.





Il importe cependant de savoir que la plupart des régions de Parkinson Québec ne possèdent pas les mêmes limites territoriales que celles des régions administratives de la province, notamment pour ce qui est du Grand Montréal métropolitain ainsi que des couronnes nord et sud.

Enfin, une autre donnée fort intéressante, tirée des résultats du 3e Parcours Parkinson, confirme le grand coeur de la population de l'Abitibi-Témiscamingue pour les personnes en besoin d'aide et de soutien. Il s'agit du classement des dons amassés au prorata de la population.

En effet, notre région fait simplement cavalier seul en tête avec près de 18 cents par habitant, soit pas moins de 10 cents de plus que l'Outaouais qui revendique 8 cents par habitant. Les autres régions Parkinson suivent l'Outaouais, toutes avec un différentiel d'une cent entre elles.

C'est ce qui a amené le président de Parkinson Abitibi-Témiscamingue, monsieur Jean Ménard, à conclure que son organisation est très fière de sa région et que lui l'est tout autant du travail incessant de son équipe de bénévoles. Il incite enfin la population à maintenir son soutien alors que Parkinson Abitibi-Témiscamingue vient d'amorcer sa seconde activité de financement annuelle avec la Vente de gâteaux aux fruits ou aux cerises qui se déroulera jusqu'à la mi-décembre prochaine.

# Décembre

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	<b>Bureau municipal fermé du 24 décembre au 4 janvier</b>					1 <sup>er</sup> 13 h à 16 h Comptoir familial
2	3 13 h Baseball poche 20 h Réunion conseil municipal	4 13 h à 16 h Comptoir familial	5	6  13 h à 16 h Comptoir familial	7 17 h 30 Souper Club Bon Temps (Centre municipal)	8 13 h à 16 h Comptoir familial
9 13 h 30 Noël des enfants C. Colomb (Centre municipal)	10 13 h Baseball poche	11 Tournoi baseball poche Domrémy (La Sarre) 13 h à 16 h Comptoir familial 19 h 30 Réunion Chevaliers de Colomb	12 17 h Rassemblement fermières	13  13 h à 16 h Comptoir familial	14	15 13 h à 16 h Comptoir familial
16	17 13 h Baseball poche	18 13 h à 16 h Comptoir familial	19	20  13 h à 16 h Comptoir familial	21	22 Comptoir familial fermé
23	24 20 h 30 Messe de Noël Bureau municipal fermé	25 Comptoir familial fermé	26	27 Comptoir familial fermé 	28	29 Comptoir familial fermé
30	31					



# La canne à dandiner

Je le sais, la plupart des adeptes de pêche blanche utilisent des brimbales à bascule. Mais depuis de nombreuses années, je m'efforce de convaincre les pêcheurs que l'option de pêcher avec une petite canne d'hiver est bien plus efficace.

La raison en est fort simple, le pêcheur manipulera un leurre afin de faire croire au poisson que c'est une proie facile à saisir. Pour ce faire, il existe une multitude de leurres disponibles sur le marché. Je vous mets en contexte, vous allez déglacer vos trous et par la même occasion, bouger un peu vos brimballes. Combien de fois vous est-il arrivé d'avoir une touche à ce moment précis ou bien, à peine arrivé à l'autre ligne, celle que vous venez d'activer se met à descendre?

Probablement que le poisson était à proximité de la ligne et regardait le mené qui semblait inerte. Le fait de bouger cette dernière déclenche immédiatement l'instinct d'attaque du poisson. Donc, si vous pêchez avec une canne à dandiner, vous attirerez beaucoup plus de poissons et ils prendront beaucoup moins de temps à passer à l'attaque.

Une très belle option consiste à pêcher avec quatre brimbales et une canne à dandiner. Je vous assure que la majorité du temps vous prendrez plus de poissons sur une canne à dandiner que sur l'ensemble de vos brimbales.

Optez pour une canne de 28 à 32 pouces à action moyenne ou moyenne lourde si vous vous attaquez au doré et au brochet. Je vous garantis que l'utilisation d'une telle canne vous donnera de bons résultats. De plus, les sensations lors du combat se rapprochent beaucoup plus à la pêche en eau libre à l'aide d'une canne conventionnelle. Bonne saison de pêche blanche!



## Bières & Saucisses 2018

Une fois de plus, la *Bières & Saucisses* fut un grand succès grâce à vous qui êtes au rendez-vous chaque année. Merci à vous tous et merci tout spécialement aux bénévoles qui nous ont donné un précieux coup de main : Sharon Hogan, Nadia Perreault, Marc Tanguay, François Mercier, Pierrette Dubois, Julien Mercier, Pierre Mercier, Micheline Turcotte, Ghislaine Desaulniers, Luc Petitclerc, Nicole Hince et Denis Laprise.

Également, un énorme merci à nos généreux commanditaires : Épicerie Marion & Fils, Ferme Bellevue, Fromabitibi, Les Fantaisies d'Isabelle, Fromagerie La Vache à Maillotte, Molson, Rouge Café, Galerie Sang Neuf-Art, Buffet Ansélia, Restaurant Au P'tit Bonheur, VROOM et le Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi.

**Albatros**  
Voilier, La Sarre

**Accompagnement des personnes en fin de vie,** tiendra la rencontre des membres le vendredi 23 novembre 2018, à la Bouée d'Espoir, à 19 h. Bienvenue à tous!





## Ligue de hockey rurale

La Municipalité de Palmarolle vous invite à inscrire votre enfant dans la ligue de hockey rurale afin qu'il prenne part à des exercices et des parties amicales entre amis à chaque semaine.

Le but de l'activité étant d'offrir aux jeunes la chance de pratiquer et d'apprendre à jouer au hockey, tout en s'amusant entre ami(e)s, dans un environnement sécuritaire et encadré par des parents bénévoles.

Quand : L'activité se déroulera les lundis, de 19 h à 20 h, à l'aréna Rogatien-Vachon et débutera le lundi 3 décembre. Il y aura en tout 14 séances et l'activité devrait se terminer le 18 mars 2019.

\*Prévoyez arriver à l'avance à chaque entraînement pour que votre enfant puisse enfiler son équipement de hockey.

Qui? : Cette activité s'adresse aux jeunes d'âge primaire et secondaire de Palmarolle et les environs.

Déroulement de la saison : Des joutes amicales seront organisées au cours de l'hiver. Ces joutes auront lieu dans les municipalités voisines telles que Ste-Germaine, Macamic, Taschereau et ici-même à Palmarolle. Lors de ces joutes, nous rencontrerons des équipes du même genre que la nôtre, c'est-à-dire mixte et d'âge primaire à secondaire.

Inscription : Les frais d'inscription par jeune sont de 50 \$. Le tout est payable en argent comptant ou par chèque à l'ordre de la Municipalité de Palmarolle. Ces frais ne sont pas remboursables après le début des activités. Chaque joueur doit avoir l'équipement complet pour jouer.

Un nombre minimal de 10 inscriptions par équipe est nécessaire pour lancer le projet. En cas d'annulation due à un trop faible taux d'inscriptions, vous serez remboursé.

La date limite pour inscrire votre enfant est le 30 novembre.

Vous devez faire parvenir le formulaire d'inscription à Roxanne Laprise, coordonnatrice des loisirs, par la poste au bureau des loisirs ou encore en personne. 71, 6<sup>e</sup> avenue Ouest, Palmarolle, QC, J0Z 3C0.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec Roxanne, coordonnatrice des loisirs, au 819 787-2284.

Formulaire d'inscription disponible sur le site internet des Loisirs de Palmarolle inc.

## Aréna Rogatien-Vachon

Bien que des travaux majeurs aient eu lieu au niveau du système de réfrigération, nous sommes heureux de vous informer que l'ouverture de l'aréna aura lieu le 26 novembre prochain. Surveillez le site Internet des loisirs pour connaître l'horaire des activités de glace!



## Vins & Fromages 2019

La Corporation des Loisirs se prépare déjà à organiser la prochaine édition du *Vins & Fromages*, c'est pourquoi nous vous invitons à noter la date du 27 avril à votre agenda. C'est à cette date que se tiendra la 10<sup>e</sup> édition de notre *Vins & Fromages*. Et grande primeur : Dany Pouliot sera des nôtres le 27 avril prochain. Vous y serez-vous? C'est un rendez-vous!



## Studio Santé Desjardins

En effet, depuis quelques semaines plusieurs changements et nouveautés se sont fait remarquer au Studio Santé Desjardins situé en haut de l'aréna. Venez le constater par vous-même et Roxanne se fera un plaisir de procéder à votre abonnement!



## Bouge dans ton élément

La Corporation des Loisirs est actuellement à la recherche d'un/une animateur/trice afin d'animer l'activité *Bouge dans ton élément* qui s'adresse aux jeunes de 1 à 5 ans. Ces activités auront lieu une fois par semaine selon les disponibilités de l'animateur pendant huit à dix semaines, idéalement le samedi ou dimanche en matinée.

L'animateur/trice doit être à l'aise avec les jeunes enfants et doit avoir 16 ans et plus. Salaire à discuter.

Si vous êtes intéressé(e), téléphonez à Roxanne, coordonnatrice des loisirs au 819 787-2284.

## Joyeux temps des Fêtes

En terminant, l'équipe des Loisirs vous souhaite un très joyeux temps des fêtes riche en moments partagés en famille et où la santé sera des vôtres pour le reste de l'année 2018 ainsi que pour la prochaine année. Au plaisir de vous compter parmi nous en 2019!

*Guy Fortin, président, Louisa Nicol, vice-présidente, Jérôme Lebel, trésorier, Laurie Lalan-cette, secrétaire, Mélanie Aubin, administratrice, Jacques Bouffard, administrateur, Julien Aubin, administrateur, Lyne Vachon, représentante municipale, Jacques Chabot, représentant municipal et Roxanne Laprise, coordonnatrice des loisirs.*

# VOTRE CAISSE VOUS INFORME

**Effectuez vos opérations facilement !**



Votre caisse Desjardins vous offre une nouvelle génération de guichet automatique à écran tactile.

Vos transactions sont facilitées grâce à une nouvelle interface et de nouvelles fonctions.

Vous avez des questions ou besoin d'aide pour réaliser vos opérations ?

Notre personnel se fera un plaisir de vous assister au centre de services de Palmarolle !

**Horaire d'accompagnement :**

Semaine 25 novembre 2018						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
N/A	Installation	10h à 16h	10h à 14h	15h à 19h	15h à 19h	12h à 16h
Semaine 2 décembre 2018						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
11h à 14h	10h à 14h30	10h à 14h30	10h à 14h30	9h30 à 13h30 15h à 19h	10h à 14h30	12h à 16h
Semaine 9 décembre 2018						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
11h à 14h	10h à 14h	10h à 14h	10h à 14h	15h à 19h	15h à 19h	12h à 16h
Semaine 16 décembre 2018						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
11h à 14h	10h à 14h	10h à 14h	10h à 14h	15h à 19h	15h à 19h	N/A

Pour plus de détails, visitez [desjardins.com/nouveauguichet](http://desjardins.com/nouveauguichet)

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS  
A SES AVANTAGES !  
[desjardins.com/avantages](http://desjardins.com/avantages)

 **Desjardins**  
Caisse de l'Abitibi-Ouest